



Levier 6 : égalité professionnelle, priorité institutionnelle

Plan égalité professionnelle 2026 - 2028





L'égalité professionnelle, priorité institutionnelle



**Un premier plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
2023-2025**



Un cadre institutionnel partagé avec une vision commune, un dispositif de suivi structuré, des actions et des objectifs mesurables



Affirmer un principe fondamental : l'égalité professionnelle n'est pas qu'une obligation légale mais un levier d'action transversal au service de l'ensemble des professionnels et de la performance collective



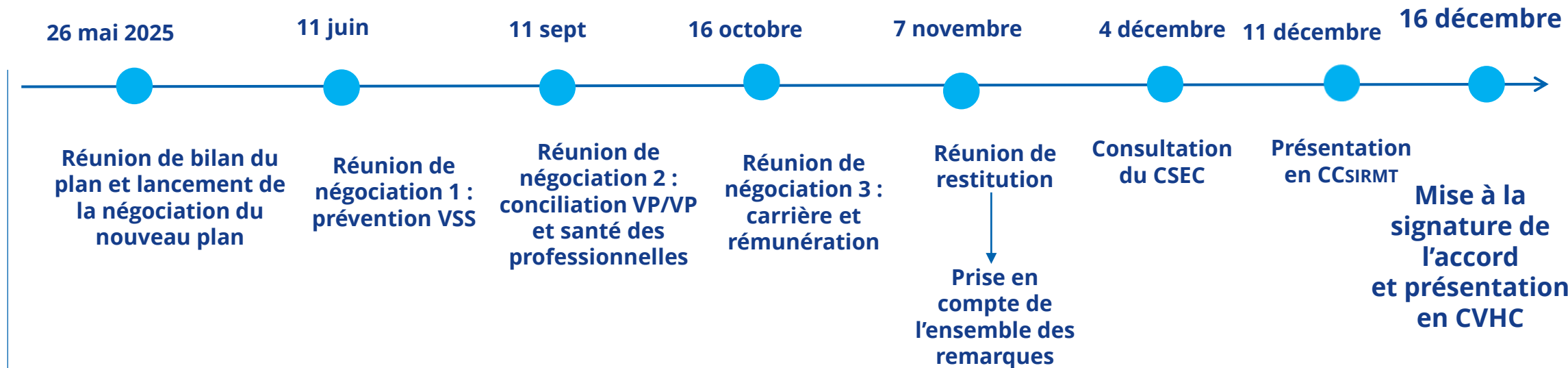


Un nouveau plan pour la période 2026 - 2028



— Négociations dans le cadre du « comité de suivi du plan égalité professionnelle femmes-hommes » associant :

- * des représentants des 6 OS représentatives (USAP-CGT, Sud, CFDT, FO, UNSA, CFTC) et
- * les référents égalité professionnelle des GHU/Pic nommés





Un plan 2026 - 2028 dans la continuité du précédent dont les axes restent essentiels et structurants





Un plan 2026 - 2028 pour des carrières plus équitables et un environnement de travail sûr



1

Favoriser l'égalité effective dans les parcours professionnels, l'égalité salariale et la mixité des métiers

2

Mieux accompagner la parentalité au travail et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

3

Améliorer la santé des professionnelles



4

Prévenir, signaler et traiter toutes les formes de violences sexistes et sexuelles

5

Mobiliser les actrices et les acteurs engagés et assurer le déploiement efficace de la politique d'égalité professionnelle

Contenu du plan